NOUVELLES LOCALES ET REGIONALES

Une lettre de M. Dron au "Journal de Roubaix"

M. Dron, député, nous adresse la lettre suivante qu'il envoie au directeur du « Journal de Roubaix » :

Paris, le 21 mai 1912

Monsieur le directeur du « Journal de Roubaix »,

« Tâcher de bien faire et laisser dire », cela correspond assez à mes goûts ; le peu de loisirs dont je dispose contribue encore à me détourner de toute velléité de polémique. Le bon sens et l'honnêteté de la masse des citoyens doivent suffire à faire justice des inventions ou insinuations qu'enfante l'imagination maligne des adversaires politiques.

Mais quand le parti-pris est évident et se manifeste, dans un journal très répandu, par une campagne qui, pour des fins politiques, revêt une allure personnelle, l'homme visé est tenu de surmonter ses répugnances s'il ne veut pas qu'à le longue le peuple soit abusé. D'où les explications et rectifications qu'appellent les articulets qu'un de vos rédacteurs consacre à mes votes depuis quelques semaines.

Je n'ai pas sous la main les essais critiques répétés qui eut pris une allure de « scien (est-ce que votre jeune dialecticien fréquenterait assidument les cafés-concerts ?) mais leur ensemble tend à me présenter comme un député qui ne veut pas prendre parti, qui s'abstient, qui « n' sait pas » ou qui « n' dit rien ».

Heureux jeune homme, il ne connaît pas les hésitations, les inquiétudes de conscience ; oh, s'il était député, comme il voterait bien, lui, et sans se fatiguer les méninges, puisqu'il n'aurait qu'à suivre aveuglément les instructions de M. Piou ou de M. Grousseau ! Mais, j'y songe, quand ceux-ci s'abstiendraient à leur tour, — et cela leur arrive — qu'adviendrait-il de sa superbe assurance? Horreeo referens...

Prenons donc ceux de mes votes qu'il prétend n'avoir pas compris et qui ont eu le don d'émouvoir sa verve.

Il veut remonter au ministère Briand ! Je le prie de m'excuser de ne pas aller si loin, — comme il nous ne jouions qu' « eux contemporains » — et de m'en tenir au ministère Barthou.

1° Quand ce ministère Barthou s'est présenté devant la Chambre, il y a quelques semaines, « M. Dron n'a ni approuvé, ni désapprouvé sa déclaration : il s'est abstenu ». — Eh oui, jeune homme, et vous un vous en étonnerez pas si vous voulûtes bien considérer que c'est une tradition pour le parti de gouvernement de ne pas renverser un ministère sur la seule expression de ses intentions si d'ailleurs, même quand il n'est pas sympathique, ses actes pour le juger.

Cette tradition est-elle bonne ou mauvaise ? peu importe, le fait domine toutes les subtilités d'argumentation.

Mais la tactique de l'abstention offrait à ceux que n'enthousiasmait pas la conception gouvernementale qui a présidé à la formation de ce cabinet, un moyen d'action dont votre sagacité eût pu s'apercevoir. Si les vrais républicains qui n'approuvaient ni l'entrée d'un progressiste dans le cabinet, ni les déclarations imprécises du M. Barthou sur la loi de 3 ans, s'étaient abstenus comme moi, le résultat devenait le suivant :

Pour le ministère ..... 225 voix
Abstentions ..... 327 voix

et la preuve était faite que le Gouvernement, bien que ne rencontrant pas d'opposition numérique susceptible de le mettre en minorité, ne possédait pas la confiance de la Chambre.

Il lui est été bien difficile de se manifester au pouvoir dans de pareilles conditions.

2° Mais, aviant votre collaborateur, c'est surtout dans la question des trois ans que M. Dron serait embarrassé. Vraiment ! eh bien, je vais lui faire des confidences ; mais, en retour, il comprendra qu'il lui piétinait à l'avenir de mûrir davantage et de mieux étayer ses jugements.

Cette loi de 3 ans, nous en parlerons dans quelques jours, quand le rapport de la Commission de l'armée sera distribué et que le Gouvernement aura eu le temps de se faire une idée un peu moins nébuleuse des besoins réels de la défense nationale. Car son projet « bien souffert de son passage au crible de la Commission de l'Armée et se trouve aujourd'hui fort défiguré. D'ores et déjà, nous sommes loin des écarts annoncés entre les effectifs allemands et français qui se trouvent en présence à la frontière de l'Est et la « couverture » nécessaire pour rétablir approximativement l'équilibre n'exigerait plus guère que 40.000 hommes. Ces 40.000 hommes, ne pouvons-nous pas nous les procurer autrement que par le maintien au service d'une classe de 180.000 soldats ?

Aussi la Commission elle-même propose-t-elle des renvois partiels anticipés qui atteindront environ la moitié du contingent de cette classe. Adieu donc le grand principe de l'égalité de durée du service militaire pour tous les Français, qui était intangible à Caen ! On ve aussi envisager les « modalités » par lesquelles M. Barthou entend accommoder le tout de 3 ans, aux exigences des professions qui réclament de longues études. Et puis, comme le demande la Chambre de Commerce de Tourcoing, il faudra, pour ne pas trop compromettre la vitalité de l'industrie et l'avenir des jeunes Français, avancer d'un an leur incorporation, au risque d'exposer gravement à toutes les maladies qui menacent les jeunes soldats en régiment des organismes insuffisamment formés et développés alors que, même incorporés un an plus tard, ils ne succombent que trop souvent. L'agriculture fera bien aussi entendre sa voix avec ses exigences... et l'on mesurera alors l'étendue du dommage qui résulterait pour le pays de cette loi de 3 ans si inconsidérément lancée !

Mais la discussion est proche : elle établira s'il était indispensable de renoncer à la loi démocratique et égalitaire de 1905 pour remédier en un point faible qui aurait pu se révéler dans la défense nationale. Vraisemblablement, elle réhabilitera le service de 2 ans, dont le haut commandement n'a pas eu ou voulu tirer parti et le débat se réduira, pour tout homme non prévenu ou disposé à verser dans l'ornière nationaliste, au point de discerner s'il est absolument indispensable qu'une rallonge de 4 mois soit imposée à la classe libérable sous peine de compromettre la sécurité de la frontière. C'est là que sera le vrai débat et pas ailleurs.

Pourquoi donc le chef de cabinet a-t-il brusqué le mouvement par son discours sensationnel de Caen ? Combien il était imprudent et dangereux de jeter le trouble dans l'armée et dans le pays par cette brutale déclaration qu'il était nécessaire de prolonger un an de plus la classe de 1911, les incidents de Toul et de Belfort — que tous les Français doivent regretter et réprouver, c'est entendu — le prouvent surabondamment.

Revenons à la critique que votre rédacteur fait de mon vote à ce sujet. Un de mes amis, M. Dursufour, avait décidé d'interpeller M. Berthou sur sa déclaration de Caen. Dans une réunion de la délégation des gauches, nous nous étions rendu compte que la question serait ainsi mal posée devant la Chambre, que donner suite à cette interpellation serait faire naïvement le jeu du Gouvernement et l'on s'était trouvé unanimement d'accord pour juger préférable de surseoir et de joindre cette interpellation à la discussion générale de la loi de 3 ans.

Mais, habilement, M. Barthou porte l'affaire devant la chambre et annonce solennellement que le Gouvernement « décidé de garder la classe 1911 pour une 3e année. Du coup voilà le débat malencontreusement engagé et c'est au vote sur ce débat que, d'après votre rédacteur, je me serais abstenu! Est-il sincère ? c'est une qualité qu'on prête volontiers à la jeunesse, mais alors... il ne comprend pas.

Le premier vote émis par la Chambre, le vrai, le vote décisif, a eu lieu sur l'amendement Breton ainsi conçu : « La Chambre, résolue à consentir tous les sacrifices démontrés nécessaires, mais aussi à épargner au pays toutes les charges inutiles, passe à l'ordre du jour ». Le Gouvernement repoussait cet ordre du jour, posait le question de confiance et n'acceptait que l'amendement Verlot qui approuvait ses déclarations. Donc le scrutin décisif portait sur la priorité de l'amendement Breton ; le reste était sans aucune importance et nous n'avions qu'à nous en désintéresser.

L'habile manœuvre du chef du Gouvernement l'a emporté, par 345 voix disparates, de droite, du centre et de rares républicains, comme l'écrivait hier mon collègue et ami Daniel Vincent, contre 241 voix républicaines et socialistes... Et alors, si votre rédacteur prétend que j'ai pris une attitude d'abstentionniste, c'est qu'il a... du tempérament.

Où veut-il donc en venir ? cherche-t-il à faire croire à vos lecteurs que je n'oserai pas prendre parti sur le loi de 3 ans ? Qu'il attende donc mes votes ! mais, dès maintenant, je suis convaincu que la discussion publique démontrera l'inanité, le danger de la loi de 3 ans, et, prouvera qu'elle est contraire à l'intérêt bien entendu de notre pays comme à le sauvegarde même de le patrie. Pour ceux qui ne sont pas aliénés de nationalisme aigu, le seul point douteux dans l'affaire est de savoir s'il est absolument indispensable d'ajouter aux 2 ans une rallonge de 4 mois pour combler une lacune dans la garde de la frontière... si cela n'est pas encore démontré. Ce serait bien le peine, vraiment, d'imposer aux réservistes de notre région l'obligation, fort lourde pour un grand nombre d'entre eux, d'aller faire leurs périodes d'exercices dans les corps de la frontière où ils sont incorporés, et tout cela ne devait aboutir qu'à une telle lenteur dans la mobilisation qu'on ne pût les considérer comme susceptibles d'être encadrés pour un premier choc éventuel !

Nous raisonnons toujours dans l'hypothèse où notre couverture serait assurée en tout temps par un apport supplémentaire de 40.000 hommes, et elle le sera.

3° Puis, c'est sur le question des jeux que s'escrime votre rédacteur... parce que je n'ai pas voté d'emendement Piou ! Est-ce que les baigneurs et baigneuses de nos villes d'eau [illegible] de leur distraction favorite et consentiraient à sacrifier les « petits chevaux » sur l'autel de le vertu ! Est-ce que M. Piou nous a donné le moyen de supprimer le jeu dans les cercles privés ou dans les tripots clandestins et les paris aux courses ? Peut-il ruiner Nice pour enrichir Monaco ? Est-ce l'exemple de Spa qui le tente ? Et si nous sommes impuissants à supprimer le jeu, n'est-il pas plus moral de le surveiller, de le réglementer et plus humain d'en tirer des ressources qui contribueront à l'hygiène et à le santé publique !

4° Enfin, M. le directeur, laissez-moi vous exprimer mon étonnement que vous ayez cru devoir prêter votre publicité à la diffusion d'une circulaire dont l'idée dénote chez ses auteurs une absence complète de sens moral.

M'accuser de vouloir maintenir le « licence » pour l'abolition de laquelle j'ai multiplié les démarches dans le passé et les renouvellerai à l'avenir quand elles pourront être faites utilement, c'est tout simplement un comble ! La licence ne répond plus, en effet, à aucun principe de fiscalité défendable, elle écrase une profession où les gains sont souvent fort modiques et tous les partis, surtout dans notre région, s'accordent à demander sa suppression.

Mais torturer un vote émis « en mon absence », à 11 heures du soir, dans une séance de nuit qui était le 6e, quand la question a été soulevée par surprise et que l'auteur de l'amendement, M. Georges Berry, n'était même pas présent pour le défendre, torturer ce vote pour lui faire dire ce qu'il ne dit pas, est un procédé inqualifiable. Notez qu'il ne m'en aurait pas coûté de le rectifier si on l'avait voulu, mais les auteurs de la circulaire ce sont bien gardés de me le signaler et de me demander une explication. Si de pareils procédés de polémique locale doivent s'accumuler chez nous, ils ne sont justiciables que du mépris public.

Les cabaretiers de Tourcoing, dans leur ensemble, ne sauraient prendre au sérieux ces odieuses élucubrations qui n'entachent que quelques individus et je ne m'y arrête pas.

Mais à vous, M. le directeur, qui avez laissé insérer cette circulaire dans votre journal, je pose, pour terminer, cette question : croyez-vous que le souci de l'information doive aller pour un journal jusqu'à faire servir sa publicité à une manœuvre indigne, grossière et qui cache un but inavouable ? Si vous le croyez, si ce n'est pas par erreur que la reproduction de cette circulaire s'est glissée dans vos colonnes, je serai amené à penser que vous vous faites une singulière idée du rôle de la presse.

Je souhaite, M. le directeur, que vous ne m'obligiez pas de sitôt à des rectifications comme celle d'aujourd'hui et vous présente mes sincères salutations.

Gustave DRON,
Député du Nord.

L'assassinat de la rentière DE SIN-LE-NOBLE

Marcel Petit, l'un des assassins de Mlle Alois Allès, la vieille rentière de Sin-le-Noble, est rentré en France.

Ce jeune malfaiteur a été extrait samedi matin de la prison de Mons et conduit à la frontière à Quiévrain, où ont eu lieu les dernières formalités d'extradition.

Petit a été remis entre les mains des autorités françaises et conduit à la prison de Valenciennes d'où il sera dirigé sur Douai, la semaine prochaine, mardi sans doute.

Nous tiendrons nos lecteurs au courant.

Monument Georges Robert

Un grand nombre de nos amis ont manifesté au conseil d'administration le désir de voir élever un monument à la mémoire de Georges Robert.

Dès à présent, une souscription est ouverte dans nos colonnes.

Nous prions tous les amis de Georges Robert de nous faire parvenir leur obole.

Carnet du Lecteur

MARIAGE

A Lille. — Samedi matin a été célébré le mariage de M. Jacques Barbotin, architecte, fils de M. L.-J. Barbotin, architecte, professeur à l'Ecole Nationale des Arts Industriels de Roubaix, et de Madame née Devriendt, avec Mlle Madeleine Bois, fille de feu M. le docteur Emile Bois, médecin légiste à Roubaix et de Madame née Rousselle.

Tous nos vœux de bonheur aux jeunes époux.

LILLE

LE DIMANCHE A LILLE

Palais des Beaux-Arts. — Ouverture de 10 h. à 5 heures.

Musée Commercial. — Rue du Lombard, de 10 heures à 5 heures.

Musée Industriel. — Halle aux Sucres, de 10 heures à 5 heures.

Musée Houillier. — Rue de Bruxelles, de 10 heures à 5 heures.

Musée d'Histoire naturelle. — Rue de Bruxelles, de 10 heures à 5 heures.

Cours municipal d'arboriculture. — A 8 h., au Palais-Rameau, cours par M. Bédène, jardinier chef.

Exposition d'horticulture. — A la Bourse, de 11 heures à 2 heures.

Association sténographique unitaire. — A 11 h. réunion au siège, 36, rue Nicolas-Leblanc.

Association des Ingénieurs sortis de l'Institut Industriel. — A midi 1/2, à l'hôtel Delannoy, banquet, sous la présidence de M. le Ministre du Commerce et de l'Industrie.

Remise du drapeau aux Boy-Scouts Lillois. — A 2 heures 1/2, boulevard Louis XIV, à l'école supérieure des garçons.

Amicale Voltaire. — A 7 heures, salle des fêtes de l'école, rue de Colmar, grand concert d'inauguration.

Concert populaire. — De 4 à 6 heures, place Simon-Vollant, par la fanfare du Commerce, St-Sauveur-St-Maurice.

Omnis-Pathé. — A 2 h. 1/2 et à 8 heures.

Kursaal-Théâtre. — A 4 h. et à 8 h. 3/4, « Quo Vadis ».

Printania. — De 3 h. 1/2 à 11 heures.

Grand Café de la Paix. — Orchestre symphonique de 9 heures à minuit.

Café Belle-Vue. — Concert en matinée et en soirée.

Jeu de balle. — A 2 h. 1/2, boulevard des Ecoles, Lille-Saint-Amand.

Coqs. — A 2 heures, concours au parc Faidherbe, rue de Tournai.

Denier des Écoles Laïques de Lille

Nos amis ont encore à la mémoire le brillant succès remporté par le « Denier » lors de la venue à Lille, de la célèbre « Chorale des Instituteurs Tchèques de Prague ». Succès sans précédent et qui restera gravé dans les annales de cette Société.

A peine éclos, que déjà les dévoués membres du Comité du « Denier » se remettent à l'œuvre. En effet, dans sa dernière réunion, il a décidé d'organiser son prochain voyage à Dunkerque, pour le jeudi 24 juillet prochain.

Nous ne reviendrons pas sur l'étendue de ce voyage à la mer ; avez quelle joie, il est accueilli, tant des enfants que des maîtres et des parents. Cette mémorable journée le « Denier » va l'entreprendre pour sa 33e fois.

Cette année, le « Denier » fêtera le vingt-cinquième milliers d'enfants qu'il a déjà récompensés depuis sa fondation. On sait que ce voyage est offert aux élèves fréquentant les écoles laïques et ayant obtenu leur Certificat d'études.

Si 25.000 élèves lauréats ont pu bénéficier de ce plaisir, il faut se rendre compte qu'il a fallu également recueillir les ressources nécessaires qui porteront la dépense totale avec le voyage de 1913, à la somme de 150.000 francs.

Ces chiffres éloquents se passent de commentaires.

Nous aurons l'occasion de reparler de cette excursion dans un prochain article.

L'Hôtel de Ville menacé

LA COMMISSION SPÉCIALE EST OPTIMISTE

On sait qu'une Commission spéciale a été chargée de rechercher les causes de l'affaissement de l'aile gauche de l'Hôtel de Ville ainsi que les moyens qui permettront de rétablir, s'il se peut, un équilibre bien compromis.

Cette Commission a tenu hier, une nouvelle réunion. En compagnie de M. Lemrange, adjoint au maire, elle a visité la partie du bâtiment menacée et procédé à un examen sérieux.

Il résulte de ses investigations qu'il n'y aurait pas de danger immédiat. Tout le monde n'est pas de cet avis et d'aucuns estiment que rien n'étant capable d'arrêter la dislocation du bâtiment, une catastrophe pourrait bien se produire à brève échéance.

Un des membres de la Commission qui exerce le métier d'architecte, voulait que l'on consolidât sans tarder les fondations de l'Hôtel de Ville. Mais en lui objecta que l'exécution de ce projet entraînerait des travaux considérables et plutôt que de prendre une décision, on préféra en référer à des spécialistes.

Et l'Administration municipale fit savoir qu'elle continuerait à recueillir l'opinion des personnes compétentes.

Voilà qui va, à n'en pas douter, rassurer les voisins !

Avis aux Chargeurs pour le Maroc

Le vapeur de 1re classe « Sainte-Marguerite » chargera à Dunkerque à destination de Casablanca, vers le 10 juin. S'adresser pour frets et renseignements à MM. Daher et Cie, quai de la Vistle, 12, à Dunkerque. (Téléphone : 340). 3365

Arrestation d'un évadé

Nos lecteurs se souviennent sans doute de l'audacieuse évasion qui se produisit, il y a un mois environ, à l'Hôpital Militaire.

En compagnie d'autres camarades, le soldat Bétry, des bataillons d'Afrique, avait été incarcéré dans une salle spéciale du deuxième étage, quand l'idée lui vint de s'enfuir. Avec ses compagnons, il creuse le plancher et bientôt parvint à s'évader.

Ce soldat qu'on recherchait depuis cette époque vient d'être arrêté au Havre. Il sera prochainement ramené à Lille.

La retraite militaire

La retraite militaire s'est déroulée hier soir, dans le plus grand calme.

A huit heures et demie, la musique du 16e bataillon de chasseurs arrive Grand'Place, où elle trouvait une foule de deux mille personnes environ, et d'autres plusieurs milliers qui furent [illegible] par des applaudissements.

Le seul incident qui se produisit fut causé par un ivrogne qui se mit à pousser des cris au coin de la rue Esquermoise. La plupart des personnes qui stationnaient Grand'Place, prirent alors à une contre-manifestation mais lorsqu'elles se trouvèrent en présence du pavé, ce fut une ruée d'éclats de rire.

Les « petits vitriers », suivis d'une foule nombreuse, parcoururent ensuite l'itinéraire indiqué, et regagnèrent, d'un pas rapide, leur quartier, sans que le moindre incident se produise.

LE BONAL additionné d'eau, est l'apéritif idéal de toutes les personnes soucieuses de leur santé. Essayez-le !

Le banquet de l'I. D. N.

Nous rappelons que c'est aujourd'hui qu'a lieu, à midi et demi, à l'hôtel Delannoy, le banquet de l'Association des ingénieurs sortis de l'Institut Industriel du Nord.

M. Massé, ministre du Commerce, retenu à Paris, sera représenté à cette cérémonie par M. Cappelle, directeur de l'enseignement technique.

Evénement mondain que l'exposition permanente de l'Orfèvrerie MIELE, 25, Grande-Place. Grand choix de cadeaux pour première communion, etc.

FÊTE ANNUELLE DE LA LIGUE PROTECTRICE DES ANIMAUX

C'est le 8 juin, à trois heures, qu'aura lieu, au Kursaal, la fête annuelle de la Ligue Protectrice des Animaux.

A l'occasion de cette solennité, la Société s'est assuré le concours de la musique du 43e, de l'Union Dramatique Lilloise, et de maints artistes réputés dont nous ferons très prochainement connaître les noms.

A l'issue du concert et après le discours du président, M. Albert Poligny, le Société remettra les récompenses aux lauréats.

Pour permettre aux sociétaires et aux lauréats de prendre part à cette fête, la Compagnie des chemins de fer du Nord leur délivrera des billets avec 50 % de réduction. Il est cependant nécessaire que ceux-ci laissent la demande au Comité de la Ligue, 5 et 7, place de la Gare.

AYEZ PITIS

Pour avoir brutalisé l'un de ses chiens, Alfred Bossuyt, demeurant rue des Robiers, 24, a été l'objet d'une contravention pour infraction à la loi Grammont.

Le SUCRE BEGHIN
SE RECONNAÎT à sa BLANCHEUR, à sa FONTE RÉGULIÈRE

Le Compagnie des Tramways et la Ville de Lille

QUELQUES EXPLICATIONS

Nous avons dit hier quel avait été le thème des propos tenus par l'Administration Municipale de la Ville et M. Faure, directeur de la Compagnie des Tramways de Lille.

Prié par l'Administration de dire quelle serait l'attitude de sa Compagnie si la Ville consentait à prolonger la conversation, c'est-à-dire à rechercher les moyens de donner satisfaction à la Compagnie, M. Faure répondit que celle-ci accorderait provisoirement le maintien des avantages consentis en dehors du cahier des charges, soit le maintien des abonnements scolaires et des trains ouvriers, le maintien des heures de départ actuelles et celui des remorques ouvertes ne comportant qu'une seule classe.

M. Faure propose en outre :

A) La substitution au tarif a par tronçons », un tarif unique, par ligne, de 10 centimes, en 2e et de 15 centimes en 1re classe, de la tête de ligne au point terminus, sur toute l'étendue du territoire de Lille.

B) La correspondance uniforme à cinq centimes.

C) La suppression des abonnements.

D) La prolongation de la concession jusqu'en 1955, soit un prolongement de dix ans, en ce qui concerne le réseau ancien et de 5 ans en ce qui concerne les lignes I et V.

Mais nous avions subséquemment relaté tout cela dans notre compte rendu d'hier et les précisions que nous apportons aujourd'hui prouvent qu'ainsi que nous l'écrivions, on ne peut raisonnablement compter sur une décision immédiate.

SAVON des PRINCES du CONGO
Mettez-vous des imitations. — Victor VAISSIER

LE CHARRETIER AVAIT SOIF

Victor Vandepoutte, 41 ans, charretier, rue Philadelphie, 31, avait bu, vendredi soir, plus que de coutume. Bien qu'ivre il voulut encore boire, et comme son portemonnaie était complètement vide, il brisa à l'estaminet Tilliens, rue Malesnes, 57, quatre carreaux derrière lesquels se trouvait une bouteille de vin blanc qu'il s'empressa d'emporter et de vider.

Vandepoutte a été arrêté et conduit au parquet.

PORTO "SANZ"

SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE DU NORD DE LA FRANCE

La Société d'Horticulture du Nord de la France a organisé pour aujourd'hui dimanche 25 mai, son meeting mensuel. Il se tiendra, comme les précédents, dans le local de la Bourse de Commerce, Grand'Place. Cette exposition obtiendra sans aucun doute le succès des précédentes par le beauté de la variété des plantes qui y seront exposées. Nous rappelons que l'entrée est absolument libre, de onze heures du matin à une heure du soir.

UN NOUVEL EVÊQUE

Comme on le sait sans doute, le docteur de Cambrai vient d'être doté d'un nouvel évêque, M. Charost. Ce dernier, qui fait, aux côtés de son archevêque, M. Deshamnets, s'occuper plus spécialement des arrondissements de Lille, Hazebrouck et Dunkerque, et cambaître peut-être en ces régions l'influence de son chef, est arrivé en notre ville samedi matin. Il venait de Cambrai, accompagné de son archevêque.

CONCERT MILITAIRE

Voici le programme du concert qui sera donné aujourd'hui dimanche 25 mai, par la Fanfare du 16e Bataillon de Chasseurs à pied, à 16 heures, place du Concert : 1. D'Artagnan, Siegro, Allier. — 2. Mignettes de Canaan, Maurizx, Blémant. — 3. Fête Lilliputienne, fantaisie, Guillemard. — 4. Frais Minois, polka, Eug. Carbonnel. — 5. Doux Repoir, valse, Reisen. — 6. Sur la Grand'-Route, marche, Godefroy.

Corsets de Toilette
sans mesure depuis 10 fr. adoptés par toutes les élégantes et recommandés par MM. les Docteurs sont fabriqués chez Mlles Angelguin, corsettières bandagistes des principales maisons de santé de la région, 5 bis, rue du Palais-Rihour, Lille. Spécialité de corsets de sport, corsets-ceintures, corsets-sangles, corsets de grossesse, corsets redresseurs. Personnel entièrement féminin. On se rend à domicile. Tél. 26.33. 3120

SOCIÉTÉS & SYNDICATS

Amicale Jussieu

Nous rappelons aux membres de l'Amicale Jussieu qu'aura lieu aujourd'hui 25 mai, un concours de bac et de piquet, chez M. Nys, 14, rue du Plat, de 10 heures et demie à midi et demi.

ROUBAIX

LE BON CAMARADE

Hier, M. Ch.-L. Deliman, 96 ans, journalier, demeurant rue de Tourcoing, 122, recevait la visite d'un de ses bons camarades, Henri Degeldère, demeurant rue Labruyère.

Après l'absorption de quelques chopes, l'ami, sous prétexte d'un rendez-vous, s'éclipse lestement.

Peu après, Mme Deliman constate la disparition d'un portemonnaie contenant 13 fr.

Degeldère n'a pas reparu à son domicile. Il est activement recherché.

LACHE AGRESSION

Samedi, vers midi, une demoiselle de magasin demeurant au Sapin-Vert, passait dans les briqueteries Delcourt, lorsqu'un ivrogne, Joseph Devos, 21 ans, rattacheur, demeurant à Roubaix, rue Rollin, 25, se jeta sur elle, l'empoigna par les cheveux et tenta de la renverser pour l'outrager. Aux cris de la jeune fille, des ouvriers briquetiers accoururent et s'emparèrent du malandrin qui fut remis entre les mains des gardes.

UN PETIT LYCEE

Ces jours derniers, M. Lebas, maire de Roubaix, accompagné de plusieurs adjointe et de M. Lyon, recteur de l'Université de Lille, a visité une vaste propriété ayant façade sur la Grande-Rue, vis-à-vis de l'abattoir, et dont les dépendances se prolongent jusqu'au boulevard Gambetta.

Le projet d'installation à Roubaix d'un petit Lycée, projet dont il fut déjà question il y a quelques années, serait sur le point d'être repris.

PETIT DRAME

Attiré au domicile de son ancienne maîtresse, Lesthem Zoé, femme Empin, 22 ans, rattacheuse, demeurant chez sa sœur, boulevard de Metz, cour Saint-François, 2, Auguste Vanhauwaert, 25 ans, soigneur, rue Carnot, 228, à Wetteren, a été frappé d'un coup de couteau au bras gauche.

La blessure ne présente aucun caractère de gravité.

Vanhauwaert dit avoir été victime d'un guet-apens tendu que son ex-maîtresse prétend avoir été tout d'abord menacée. M. Orlianges, commissaire de police du 4e arrondissement, a ouvert une enquête.

LES COMPAGNONS DE MINUIT

Le vent dernière nuit, passant par une fenêtre mal fermée, un malfaiteur s'est introduit chez même veuve Boeuman, née Valentine Lorthioir, rue de Babylone, 4, et a dérobé deux bagches en doublé et brillants, deux paires de boucles d'oreilles en doublé et divers autres objets, le tout ayant une valeur de cinquante francs.

— La même nuit, on a vainement tenté de s'introduire dans l'estaminet de Mme Vandelander, rée Devreyndt Jeanne, rue d'Antoing, 2. Le service de la sûreté fait d'actives recherches.

LES FETES DU FONTENOY

Le bilan est solde par un excédent de recettes. — La distribution des prix

Le comité des fêtes du Fontenoy a tenu à liquider rapidement ses comptes et à prouver que s'il savait organiser des fêtes brillantes et à succès, il savait également gérer avec prudence et sagesse les fonds mis à sa disposition par la municipalité et les souscripteurs.

Le trésorier en cours de la réunion du vendredi 23 courant a donné lecture du compte recettes et dépenses, puis il a proclamé le bilan qui s'établit comme suit :

Recettes : 6.384 fr. 60 ; dépenses : 6.169,20. Excédent des recettes sur les dépenses : 215 fr. 40.

Aujourd'hui dimanche 25, les membres du comité porteront une gerbe de fleurs sur la tombe de leur regretté trésorier des fêtes 1911 et 1912, M. Fernand Gras. Ce pèlerinage de l'amitié se fera le matin.

L'après-midi, à 3 heures, distribution des prix du Carnaval d'Eté, du concours d'étalages, décorations et illuminations et des prix du défilé. Tous les prix en espèces seront à toucher chez le trésorier, 27, rue Richard-Lenoir. Tous les prix en nature (diplômes, plaquettes artistiques, etc.), seront remis au siège du comité, 127, rue Richard-Lenoir.

VACCINATIONS PUBLIQUES ET GRATUITES

Salle au 1er étage de la mairie (entrée vers la Chambre de Commerce)

La première séance de revision aura lieu aujourd'hui dimanche 25 mai, de 9 à 11 heures du matin.

Les personnes qui ont été vaccinées au cours des précédentes séances sont invitées à s'y présenter pour le vérification des résultats des opérations.

TOURCOING

PENDANT QUE LA VOITURE STATIONNAIT

La voiture de M. Deshonnets Marcel, lecteur dans la Compagnie du Nord, stationnait au coin des rues de Paris et du Brun-Pain, le 22, à trois heures du soir. M. Deshonnets livrait des marchandises chez M. Lepoutre, boulanger, rue de Paris, qui a son magasin à 20 mètres de le rue du Brun-Pain. Quand il est fini de livraison, il revint à sa voiture. Quelle ne fut pas en surprise de s'apercevoir de la disparition de 6 enveloppes Continental rouges, 2 enveloppes Continental grises, 3 chambres à air grises, 6 chambres à air rouges-rouges, 4 chambres à air rouges ordinaires. M. Deshonnets n'a pu fournir aucun renseignement sur le voleur.

M. Anthès, commissaire de 4e arrondissement, a ouvert une enquête.

VOL DE VELO

M. Emile Loncke, voyageur de commerce, demeurant à Wattrelos, s'était rendu en vélo à Tourcoing, rue des Anges, chez MM. Adam frères. Il avait laissé sa bicyclette devant la porte. Quand il voulut la reprendre, il aperçut un individu qui l'avait volée et fuyait en pédalant. M. Loncke se mit à la poursuite de cet individu. Il put le suivre dans les rues Fidèle-Lehoucq et Chemy, mais arrivé à la rue du Midi, il la perdit de vue. Le voleur était un grand, blond, vêtu d'une veste grise. Le vol de ce vélo a eu lieu vers 3 heures du soir.

Une enquête est ouverte au 4e arrondissement.

« LA BROUETTE A LA MER »

Le 15 juin un grand concours de chiens policiers sera donné au siège du Club de chiens de défense, rue de la Croix-Rouge, 228, par les amis de la « Brouette à la Mer ». Nombreux prix.

EXCURSION A BOIS-JOLY (près de Roubaix)

L'Amicale Colbert rappelle aux sociétaires et amis qui désirent profiter de la réduction au chemin de fer qu'il est temps d'adhérer à l'excursion de famille organisée pour le 1er juin.

A cet effet, le secrétaire se tiendra à l'école (foyer de l'Amicale), le dimanche 26 mai, de 10 heures et demie à midi, pour recueillir les adhésions à cette sortie champêtre. Un brillant orchestre accompagnera les excursionnistes pour donner un charmant bal sous bois.

Le prix du voyage est de 1 fr. 85.

Les adhésions sont aussi reçues au Café Bonte, au Café du Bailly et au Café Vincent.

CONCERT PUBLIC

L'harmonie du Blanc-Seau exécutera le mercredi 28 mai, à 8 heures 3/4 du soir, sur le kiosque de la place du Blanc-Seau, les morceaux suivants :

1. Allegro militaire (Arnoux) ; 2. Ouverture du « Roi de Lahore » (Massenet) ; 3. La Reine des Vagues (Blaquer) ; 4. Confidences, gavotte (Vieely) ; 5. L'Aurore d'Or (Maillochaud) ; 6. Gracieuse, polka pour piston (soliste : M. Achille Leroux) (Koch).

AUTOUR DE LILLE

ANNŒULLIN

Lettre ouverte. — Grandissime Rotiste.

— J'avais dit ne plus vouloir répondre à vos épîtres, en raison de vos grossièretés, mais par suite de vos insinuations perfides (après la *Petite Gazette*), je me vois obligé, pour cette fois seulement, de contrevenir à ma détermination.

Si les lignes parues dans le *Tourcoisien* du 15 courant, étaient de votre imagination je m'empresserais de vous envoyer mes félicitations et grands remerciements pour les qualités que vous m'attribuez. Mais ce n'est point le cas ! Dites, gentil Rotiste.

Le bonhomme qui pense et agit en votre lieu et place ne répond pas de tout à mes réfutations. De plus, qu'il sache et vous aussi, qu'il ne rentre pas dans mes idées de faire usage d'une lettre personnelle qui peut m'avoir été adressée, cela étant du domaine absolument privé. Il n'en est pas de même de l'attestation des indigents, qui est collective et qui [illegible] votre confession, puisqu'en cette circonstance entre autres, vous avez fait chorus avec la famille citée plus haut. Cette constatation vous « lurlupine », mais c'est à vous de ne point vous laisser aller à ces imprudences compromissoires.

D'une façon *toute gracieuse*, vous dites que je sais et resterai l' « Epouvantail » de la population. Alors, voyons, un peu plus de mémoire et moins de brivoiné, car je ne devais pas vous faire éprouver cette frayeur : 1° au mois de juillet ; 2° en octobre 1912 et en dernier lieu en février 1912. Il est regrettable que vous m'obligiez à rappeler les démarches que vous me fîtes dans un but absolument *intéressé* pour vous. Je remarque que vous avez la prétention de vous affubler du titre pompeux de : *Ex-Républicain d'avant-garde !!* Combien de sourires provoqueraient ces quelques mots, si les Vieux de Bon laissent votre article. L'ex-parvenu Napoléon III n'aurait pas eu cette audace, lorsqu'il vint à Lille vers 1865 et 66 prouver d'une si large clémence !

Quant à mon passé, vous y faites allusion, toujours par des sous-entendus — ce qui est contraire au plus élémentaire savoir-vivre. Dans tous les cas ce passé peut être connu et je tiens même à ce qu'il le soit de vos jeunes partisans : J'ai été 21 ans dans la même usine dont 23 année comptable et fondé de pouvoirs pendant 6 à 7 ans. Ce stage n'est-il pas assez éloquent et ne doit-il pas me dispenser des moindres commentaires ? Voilà donc pour la vie civile. Quant à la vie militaire, je aussi je crois n'avoir pas besoin de me justifier :

40 mois de présence sous les drapeaux (Lot de 5 ans) ;

2 ans 1/2 de grade de sous-officier ;

Proposé : 1° Pour Vincennes, Ecole des Officiers d'Administration ;

2° Pour sous-lieutenant de réserve.

Voudriez-vous comparer vos états de services avec ceux-là ? ?

Je m'en rapporte à votre décision.

Quant à mes parents, je n'ai pas [illegible] pas à rougir d'eux, ni d'aucun [illegible] de ma famille. Non plus de ceux de ma famille.

Pensez-vous que tout le monde puisse en dire autant ?

Pour finir, Sachez, jeune spécialiste, que je n'ai rien à voir dans vos évolutions politiques. Cela est votre affaire et celle de vos camarades. Seulement, permettez-moi, je vous prie, de vous donner un conseil : Au lieu de mots amoureux et vides de sens, [illegible] Revendications sociales, etc., [illegible] pensez vous avez, de par la [illegible] [illegible], [illegible] [illegible] [illegible]